



Ville de
Maule

Liberté
Égalité
Fraternité

Maule, le 19 janvier 2023

ARRETE
D'INTERDICTION D'UTILISATION
DU TERRAIN DE FOOTBALL
DU SAINT VINCENT

Arrêté n° 2024-022

Nous, Olivier LEPRETRE, Premier-Adjoint de la commune de Maule

Vu les articles L 131.2, et L 131.7 du Code des Communes,
Considérant qu'il importe de prévenir par des précautions convenables tout accident,
Considérant que les conditions climatiques rendent les terrains impraticables

Vu l'état du terrain,

ARRETONS

ARTICLE 1 - Il est interdit, **LE SAMEDI 20 JANVIER 2024 ET LE DIMANCHE 21 JANVIER 2024**, de jouer sur les terrains de football du Saint-Vincent

ARTICLE 2 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Sous Préfet de Saint Germain-en-Laye,
- Monsieur CACHIA et Monsieur François LEGUERRIER (gardien Radet)

- DISTRICT DE FOOTBALL DES YVELINES
41, Avenue des 3 Peuples – Bâtiment D
78180 MONTIGNY-LE-BRETONNEUX
FAX – 01 80 92 80 31

- **Match et entrainement du week end du 20 et 21 janvier 2024**

Pour toutes les équipes

- 1 exemplaire aux Services Technique Municipaux
- 1 exemplaire aux gardiens
- 1 exemplaire sera conservé en archives Mairie

Olivier LEPRETRE
1^{er} Adjoint au Maire de la Mairie de Maule



Hôtel de Ville